

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 63 (1918)
Heft: 10

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

LXIII^e Année

N° 10

Octobre 1918

L'éducation militaire et le moral de nos soldats.

Au commencement d'août 1914, dans sa proclamation à l'armée dont il prenait le commandement, le général Wille disait entre autres : « Ni les armements perfectionnés, ni la supériorité numérique ou les dispositions du commandant en chef n'assurent, en premier lieu, le succès de la guerre. Il dépend, avant tout, de *l'esprit qui anime l'armée*. Cet esprit vient de la ferme volonté de chacun d'assurer avec joie sa part de responsabilité pour la sécurité et l'indépendance de la patrie. »

Ce premier « Ordre d'armée » fut lu aux troupes au milieu du branle-bas de la mobilisation générale ; et quand je me rappelle le bel élan patriotique qui animait alors nos soldats, je relève avec fierté combien notre commandant en chef avait raison de terminer sa proclamation par ces mots : « Cet esprit, j'en ai la confiance absolue, est celui qui anime notre armée. »

Oui, les forces morales constituent la meilleure garantie de la valeur d'une armée. C'est là une vérité historique qui n'a guère besoin d'être démontrée, mais qu'on ne saurait trop répéter. « A la guerre, écrit Napoléon¹, les trois quarts sont des affaires morales ; la balance des forces réelles n'y est que pour un quart. » Un siècle plus tard, le généralissime français Foch répète à son tour : « La solidité et la discipline du rang ne peuvent suppléer aux qualités *morales* de l'homme, à la valeur et à l'initiative individuelles². » Qui n'a lu comment ces deux grands capitaines ont su tirer parti des qualités

¹ *Maximes de guerre et pensées*.

² Foch : *Les principes de la guerre*.